

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

**Programmation aménagements cyclables 2024 : Plans de financements
prévisionnels**

N° 11.4

M. JALBY Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Au titre de ses compétences « organisation de la mobilité » et « création, aménagement et entretien de la voirie », Limoges Métropole réalise des travaux de création d'aménagements cyclables sur l'ensemble des communes membres du territoire.

En 2016, après 1 an de concertation avec les communes de Limoges Métropole, les élus communautaires ont approuvé le Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC). Il reprend les volontés en matière d'aménagements cyclables des communes. L'objectif est de relier les communes entre elles via des aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes, jalonnement...). Ces itinéraires cyclables favorisent les déplacements domicile-travail. Depuis l'approbation du Plan de déplacements urbains (PDU) en 2019, les aménagements cyclables reliant la ville centre aux communes de la première couronne sont priorités.

Ainsi, au titre de l'année 2024, plusieurs projets d'aménagements cyclables aussi bien inscrits au SDIAC que hors SDIAC sont programmés. L'enjeu est de répondre aux attentes des habitants de Limoges Métropole de recourir de manière croissante aux mobilités douces et durables. A ce titre, la réalisation d'aménagements cyclables est un objectif qui mobilise des moyens financiers importants au sein de Limoges Métropole.

En conséquence, Limoges Métropole solliciterait les différents financeurs en établissant une stratégie pour optimiser la recherche de subventions sur ces projets. En effet, le développement des mobilités durables est un objectif actuellement recherché par l'ensemble des pouvoirs publics susceptibles de soutenir les projets de Limoges Métropole en la matière, mais ils conditionnent leur soutien à la satisfaction d'exigences différentes, tenant parfois à l'ampleur du projet, parfois à des contraintes techniques ou de localisation, voire à des contraintes de renaturation des sols impactés.

La stratégie proposée pour élaborer les plans de financement des projets sous réserves des éléments qui seront transmis pour la constitution des dossiers de candidature est la suivante :

1. Département : le Département pourrait soutenir ces travaux (sur l'enveloppe mobilité douce du Contrat départemental de développement métropolitain - CDDM) concernant les seuls aménagements cyclables sur routes départementales (RD) situées sur plusieurs communes de première couronne. Le taux de financement estimé s'élèverait à 25 %, sous réserve d'instruction départementale.

2. Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) avec l'Appel à projet (AAP) renaturation des villes 2024 : cet AAP constituerait une opportunité de financement intéressante pour les travaux qui comprennent une part importante de désimperméabilisation des surfaces concernées, en vue d'une gestion intégrée des eaux pluviales. Le taux de participation de l'AELB (110€/m²) incite à candidater à l'AAP en question. Toutefois, il faudra bien dissocier les surfaces et les dépenses relatives à la gestion intégrée des eaux pluviales pour les dossiers concernés. Le projet d'aménagement cyclable situé sur le boulevard entre l'avenue du président Auriol et la rue de saint Gence pourrait être présenté à cet AAP.

3. l'Etat via le plan Vélo 7ème édition : l'Etat invite les collectivités de proximité à développer les continuités cyclables via un appel à projet spécifique, qui ne concerne toutefois que les projets de grande ampleur. Au regard des contraintes calendaires, et du seuil minimum de 666 667€ de dépenses (100 000€ de subvention à hauteur de 15%), seul le tronçon du boulevard situé entre l'avenue du président Auriol et la rue de Saint Gence à Limoges serait éligible.

4. Europe - FEDER : l'Axe 3 « Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains » ouvre des crédits européens pour les opérations qui respectent les critères d'éligibilité ci-dessous ainsi que pour compléter les plans de financement et atteindre quand cela est possible, les 80% maximum de taux d'aide publique (seuil minimum de dépenses minimum de 333 334 € HT pour une intervention FEDER de 100 000 € - taux maximum FEDER de 30%, dans la limite des crédits disponibles). Les critères sont les suivants :

- des infrastructures cyclables situées uniquement en site propre (dédiées aux vélos), voies vertes (modes doux) ou véloroutes,
- une liaison intégrant des sites prioritaires tels que des établissements scolaires, des gares, un point d'arrêt intégrant au moins deux lignes de transports publics (conformément à l'article D1112-8 du Code des transports), des zones d'activités, des sites touristiques,...
- la prise en compte de la qualité environnementale de l'infra et des abords (ex : revêtement, végétalisation, préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, ...) -
- les projets situés dans les territoires à faible taux de cyclabilité seront privilégiés sur la base de la carte élaborée par l'association Vélo et Territoires.

Le conseil communautaire décide :

- de valider les plans de financement prévisionnels comme détaillés dans les annexes ci-après,
- d'autoriser le Président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Département de la Haute-Vienne, de l'Etat et de l'Europe conformément aux plans de financement prévisionnels, et de tout autre financeur non identifié à ce jour ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires au bon déroulement des dossiers,
- d'inscrire les recettes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le lundi 22 avril 2024

Plan de financement prévisionnel

**Aménagement cyclable Boulevard la Borie - tronçon entre av V Auriol et la rue St Gence,
Programmation SDIAC 2024**

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant de l'aide	Taux
Aménagement cyclable Boulevard la Borie - tronçon entre av V Auriol et la rue St Gence	751 500 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (AAP renaturation des villes)	303 870 €	40%
		Etat (Plan vélo)	112 725 €	15%
		Europe (FEDER)	184 605 €	25%
		<i>Sous total aides publiques</i>	<i>601 200 €</i>	<i>80%</i>
		Limoges Métropole	150 300 €	20%
TOTAL DEPENSES	751 500 €	TOTAL RESSOURCES	751 500 €	100%

Plan de financement prévisionnel

Aménagement cyclable tronçon entre la rue Joe Dassin et l'impasse Segurel (RD 320)
sur la commune de BOISSEUIL
Programmation SDIAC 2024

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant de l'aide	Taux
Aménagement cyclable tronçon entre J Dassin et imp Segurel- Boisseuil	83 333 €	Département de la Haute-Vienne	20 833 €	25%
		<i>Sous total aides publiques</i>	20 833 €	25%
		Limoges Métropole	62 500 €	75%
TOTAL DEPENSES	83 333 €	TOTAL RESSOURCES	83 333 €	100%

Plan de financement prévisionnel

**Aménagement cyclable tronçon entre impasse du Mas Sarrazin et Mas de l'Age (RD 947)
sur la commune de COUZEIX
Programmation SDIAC 2024**

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant de l'aide	Taux
Aménagement cyclable tronçon entre entre impasse du Mas Sarrazin et Mas de l'Age- Couzeix	358 333 €	Département de la Haute-Vienne	89 583 €	25%
		<i>Sous total aides publiques</i>	89 583 €	25%
		Limoges Métropole	268 750 €	75%
TOTAL DEPENSES	358 333 €	TOTAL RESSOURCES	358 333 €	100%

Plan de financement prévisionnel

Aménagement cyclable tronçon entre le lycée St Exupéry et la rue de Ventenat (RD 29)
sur la commune du PALAIS-SUR-VIENNE
Programmation SDIAC 2024

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant de l'aide	Taux
Aménagement cyclable tronçon entre le lycée St Exupéry et la rue de Ventenat- Le Palais- sur-Vienne	300 000 €	Département de la Haute-Vienne	75 000 €	25%
		<i>Sous total aides publiques</i>	75 000 €	25%
		Limoges Métropole	225 000 €	75%
TOTAL DEPENSES	300 000 €	TOTAL RESSOURCES	300 000 €	100%

Plan de financement prévisionnel

**Aménagement cyclable Route de la roix Bachaud - tronçon entre le 307 et la route de Chabroulie (RD 74)
sur la commune d'ISLE
Programmation SDIAC 2024**

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant de l'aide	Taux
Aménagement cyclable tronçon entre le 307 et la route de Chabroulie - Isle	95 833 €	Département de la Haute-Vienne	23 958 €	25%
		<i>Sous total aides publiques</i>	23 958 €	25%
		Limoges Métropole	71 875 €	75%
TOTAL DEPENSES	95 833 €	TOTAL RESSOURCES	95 833 €	100%